

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
21/01/2019

Dossier complet le :
21/01/2019

N° d'enregistrement :
F09319P0014

1. Intitulé du projet

MISE EN CONFORMITE DES VOIES F11-F12-F13 et F14 DU P.P.R.I.F.
Commune de Fréjus

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Ville de Fréjus

Nom, prénom et qualité de la personne Monsieur RACHLINE David
habilitée à représenter la personne morale MAIRF

RCS / SIRET 2 1 8 3 0 0 6 1 4 0 0 0 1 1 Forme juridique Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières... a) "Construction de routes classées dans le domaine public routier(...)précédente" b) "Construction d'autres voies(...)mobilisant des techniques de stabilisation(...)supérieure à 3 km."	Mise en conformité des voies F11-F12-F13 et F14 avec le gabarit règlementaire du P.P.R.I.F. de la commune de Fréjus. Le projet prévoit notamment l'élargissement des voies à 6 mètres de largeur sur un linéaire de 4,15 km. Il comprend des voies de dessertes ouvertes au public et des voies privatives.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le gabarit des pistes sera porté à 6 m conformément au règlement du P.P.R.I.F. Pour éviter d'impacter les zones à enjeux écologiques, des rétrécissements ponctuels sont prévus (larg. 4 m, long. max. 20 m, distance entre 2 rétrécissements 100 m max.)

Voie F11 - Le linéaire de la piste est de 1,5 km. Les travaux sur la piste consistent à élargir la piste existante, soit en GNT, soit en bicouche. L'élargissement du chemin conduit à restituer les murs et clôtures riverains sur environ 300ml. Un fossé longitudinal est mis en oeuvre sur la quasi-totalité du linéaire, en rétablissement de fossé existant, ou création.

Voie F12 - Le linéaire de la piste est de 1 km. Les travaux consistent à : - élargir la piste en GNT ou en enrobés, - créer une portion de piste le long du Camping. Une rampe en béton est prévue sur une zone de forte pente. Le projet n'impacte pas de murs ou clôtures. Un fossé longitudinal est prévu sur 2/3 du linéaire ainsi que la démolition et la reconstruction du pont sur le Gonfaron.

Voie F13 - Le linéaire de la piste est de 750m. L'intégralité de la piste est traitée en GNT. L'élargissement du chemin conduit à restituer les alignements de riverains (murs, clôtures) existants sur 40ml. Le projet prévoit un fossé longitudinal de 660ml ainsi la construction d'un pont sur le Gonfaron.

Voie F14 - Le linéaire de la piste est d'environ 900m. L'intégralité de la piste est traitée en GNT. L'élargissement du chemin conduit à restituer les murs et clôtures riverains existants sur 30ml. Un fossé longitudinal est prévu sur 830ml.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Incendies de Forêts (P.P.R.I.F.) des obligations sont faites à la commune et notamment la prise de disposition de nature à améliorer l'accès et le passage des secours ainsi que l'éventuelle évacuation simultanée des personnes menacées.

L'objectif de l'opération est la mise en sécurité des personnes et des biens sur le secteur Capitou/Bonfin/Pin de la Lègue sur la commune de Fréjus, par une desserte en voiries conforme aux prescriptions du P.P.R.I.F. approuvé.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Délais travaux :

- F11 : 4 mois + 1 mois période préparatoire travaux
- F12 : 3 mois + 1 mois période préparatoire travaux
- F13 : 2 mois + 1 mois période préparatoire travaux
- F14 : 2 mois + 1 mois période préparatoire travaux

Méthodologie générale des travaux :

- Travaux préparatoires : dégagement des emprises, abattage,...
- Terrassements : rabotage, déblais, remblais
- Réseaux
- murets
- ponts (démolition/reconstruction pont piste F12 / construction pont piste F13)
- Voiries : couche de forme, éventuellement bicouche et béton
- Clôtures
- Signalisation et équipements

Le maître d'ouvrage veillera à ce que le chantier se déroule dans le respect des règles de prévention et de préservation de l'environnement (organisation du chantier, limitation des nuisances, informations des riverains et du personnel de chantier, triage/stockage/valorisation des déchets, respect des milieux, préservation de la faune et de la flore...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La mise en conformité des voies avec le P.P.R.I.F. n'a pas pour objet de créer de nouvelles voies de desserte ni d'ouvrir les voies existantes à la circulation publique. Dans sa phase d'exploitation le statut des voies ne sera pas modifié. Les voies privées seront conservées en tant que telles et les voies ouvertes au public le resteront.

Le trafic sur les voies mises en conformité ne sera donc pas modifié.

Toutefois en cas d'intervention des secours et/ou d'évacuation le gabarit des voies permettront d'assurer la mise en sécurité des personnes et des biens conformément aux préconisations du P.P.R.I.F.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier de Déclaration au titre de la Police de l'Eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Total Linéaire voirie mise en conformité (GNT / Bicouche / Béton)	- 4150 ml (2250ml/840 ml/790 ml)
Total linéaire fossés	- environ 3700 ml
Total linéaire clotures à reprendre	- 370 ml
Linéaire de voirie F11 mise en conformité / Surface Voirie F11 élargie (larg. 6.00 m)	- F11 : 1500 ml / 10902 m ²
Linéaire de voirie F12 mise en conformité / Surface Voirie F12 élargie (larg. 6.00 m)	- F12 : 1000 ml / 3690 m ²
Linéaire de voirie F13 mise en conformité / Surface Voirie F13 élargie (larg. 6.00 m)	- F13 : 750 ml / 4696 m ²
Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m)	- F14 : 900 ml / 5597 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Département du Var
(83)

secteur Capitou/Bonfin/Pin de la
Lègue

Commune Fréjus
(83 600)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 06°7'243"09E Lat. 43°49'07"41N

Point d'arrivée :

Long. 06°7'315"18E Lat. 43°47'50"16N

Communes traversées :

Fréjus (83 600)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF Terrestre les plus proches sont : - ZNIEFF Type II 930012555 Bois de Palayson et terres gastes à 900 m à l'Ouest - ZNIEFF Type II 930012580 Moyenne et haute vallée du Reyran et bois de Bagnols à 700 m à l'Est - ZNIEFF Type I 930020297 Vallons du Ronflon et de ses affluents à 900 m à l'Ouest
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Fréjus est soumise à la loi littoral. Le projet est situé en dehors des espaces proches du rivage et des différents espaces terrestres préservés.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Fréjus est concernée par le PPBE1 RRN Ac et Anc approuvé le 23 mai 2011, le PPBE2 RRN Ac approuvé et publié le 21 juin 2016 et le PPBE2 VF approuvé le 17 octobre 2016.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Voie F12 intercepte la zone humide 83CLGVAR1104 - Cours d'eau Le Gonfaron (inventaire 2008) au niveau de sa traversée. Cette zone humide n'est pas identifiée dans l'atlas cartographique des zones humides effectives du Var (mise à jour 2016).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par les PPRN : - Inondation - "Le Pédegal / Le Valescure" approuvé le 06/05/2002 (le projet n'est pas concerné). - Inondation - "l'Argens, le Reyran et la Vernède" approuvé le 26/03/2014 (le projet se situe en partie dans des zones identifiées "Zone basse hydrographique"). - Feu de Forêts approuvé le 19/04/2006 modifié et annexé à l'arrêté préfectoral le 27/08/2012 (le projet se situe en Zones Bleues B0 et B1). Il n'y a pas de PPRT sur la commune de Fréjus.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site recensé dans les Bases BASOL et BASIAS n'est présent au niveau des voies concernées.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Site Inscrit le plus proche est situé à 2,7 km au Sud du projet (site inscrit : Domaine dit du "CHATEAU AURELIEN" et ses abords).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sites Natura 2000 les plus proches : • Sites de la Directive Habitats ZSC -FR9301626 - VAL D'ARGENS et FR9301627 - EMBOUCHURE DE L'ARGENS – situés à une distance de 1 km au Sud du projet • Site de la Directive Oiseaux ZPS - FR9312014 - COLLE DU ROUET – situé à une distance de 1,5 km au Nord-Ouest du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Site classé le plus proche est situé à 700 m à l'Est du projet (site classé : Massif de l'Estérel Oriental).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les éventuels excédents de matériaux seront triés et, soit valorisés sur un autre chantier, soit évacués vers une filière agréée, dans le respect la mise en place d'une charte de chantier à faibles nuisances.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le déficit en matériaux est négligeable. Il est estimé à environ 270 m3. Il est prévu de limiter au maximum les ressources naturelles non renouvelables en favorisant une meilleure valorisation des déblais. Les filières locales seront privilégiées pour l'apport en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un cadrage écologique a été effectué au printemps 2018. Ce diagnostic a permis d'identifier et de hiérarchiser les zones à enjeux. Les secteurs à enjeux fort ont fait l'objet d'une adaptation du tracé (rétrécissements ponctuels, élargissement unilatéral...) afin d'éviter la destruction d'espèces ou d'habitats protégés ou l'altération de stations d'espèces patrimoniales (Cf. annexe Expertise Faune/Flore). De manière générale, le chantier respectera des mesures afin d'éviter au maximum les impacts en phase chantier (balisage, réduction d'emprise, calendrier, ...).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la nature du projet qui a pour objet la mise en conformité de voies existantes et des mesures envisagées pour réduire l'impact sur la faune et la flore tant dans la phase chantier que sur le tracé en lui même, le projet n'entraînera pas de perturbations, de dégradations ou de destructions de la biodiversité. N.B. -Le respect des préconisations du P.P.R.I.F. et la prise en compte des contraintes écologiques sont les principales priorités, que le Maître d'Ouvrage a souhaité privilégier pour l'étude du tracé retenu.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au droit des traversées du Gonfaron, le projet prévoit la démolition des ponts actuels et leur remplacement par de nouveaux pont élargis. Les fondations de ces nouveaux ouvrages seront situées en dehors du lit du cours d'eau. En phase chantier l'intervention sera uniquement manuelle et en période d'étiage. Aucun engin mécanique n'interviendra dans le lit mineur et aucune démolition n'est prévue dans le lit du ruisseau (Cf. Annexe IX - Méthodo. démolition des ponts). Le projet n'impactera pas la ZH du Gonfaron inventorié en 2008 au niveau de l'ouvrage de la piste F12.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit un élargissement des voies existantes sur les espaces naturels qui les bordent. Compte tenu des mesures et des choix mis en oeuvre afin d'éviter les secteurs à enjeux patrimoniaux et de l'emprise limitée du projet dans des espaces naturels (< 2 ha) la consommation de ces espaces naturels est acceptable au vu des objectifs du projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Feu de forêts : le projet se situe en Zone B0 et B1 pour lesquelles il est demandé de "prendre toutes les dispositions de nature à améliorer l'accès et le passage des secours" avec la mise en conformité des voies selon les prescriptions des Art. 1.3.1 à 1.3.3 du Titre III. L'Art. 1.3.4. rappelle notamment l'obligation pour la commune de réaliser la mise en conformité des voies objet du présent dossier. / PPRN Inondation : le projet se situe en partie dans des zones identifiées "Zone basse hydrographique". Par nature ce dernier n'est pas concerné par les mesures réglementaires de ces zones.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en conformité des voies avec le P.P.R.I.F. n'a pas pour objet de créer de nouvelles voies de desserte ni d'ouvrir les voies existantes à la circulation publique. Dans sa phase d'exploitation le statut des voies ne sera pas modifié. Les voies privées seront conservées en tant que telles et les voies ouvertes au public le resteront. Le trafic et les déplacements sur les voies mises en conformité ne sera donc pas modifié.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à modifier ou à engendrer des nuisances complémentaires en termes de bruits, hormis en phase chantier, durant laquelle toutes les mesures en termes de réduction des nuisances seront observées en application d'une charte "chantier à faible nuisance".

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à modifier ou à engendrer des nuisances complémentaires en termes de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La voirie mise en conformité sera traitée selon les revêtements existants soit en GNT, soit en bicouche. Les tronçons à forte pente seront traités en béton afin de stabiliser la voie. L'aménagement des voies portera l'imperméabilisation supplémentaire à environ 3400 m². Les eaux de ruissellement seront drainées directement dans les fossés latéraux végétalisés aménagés en bordure de voies sur l'ensemble du tracé et rejetées dans le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet générera quelques déchets de chantier qui seront triés, stockés et valorisés dans des filières adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est inclus dans la Zone de Présomption de Prescription Archéologique n°1 (Ville et Plaine de L'Argens) de la commune de Fréjus. Les services de la Ville de Fréjus saisiront, au préalable, la DRAC PACA sur la nécessité de réaliser diagnostic archéologique dans le secteur des travaux.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas l'occupation et la destination des sols.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase chantier :

En phase chantier toutes les mesures de réduction des nuisances seront prises dans le respect des règles de base de prévention et de préservation de l'environnement (organisation du chantier, limitation des nuisances, informations des riverains et du personnel de chantier, triage/stockage/valorisation des déchets, respect des milieux, préservation de la faune et de la flore...). Les secteurs à enjeux identifiés et prescriptions établies dans le diagnostic écologique seront respectées et feront l'objet d'une attention particulière notamment avec la planification des travaux.

En phase exploitation :

Le tracé et la géométrie retenue prend également en compte l'ensemble des préconisations du rapport d'expertise Faune / Flore avec notamment le décalage de l'élargissement des voies du côté opposé aux stations d'espèces patrimoniales recensées, des réductions ponctuelles du profil à 4 m de largeur, le tracé des fossés au plus près du linéaire des voies. L'impact écologique sera réduit et acceptable au vu de l'objectif du projet en matière de sécurité des personnes et des biens.

En effet, l'amélioration des conditions d'accès aux engins de secours dans le respect des préconisations et obligations du P.P.R.I.F. auront un effet positif concernant la sécurisation du site vis à vis des incendies de forêt.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

En effet, il apporte une amélioration notable en terme de sécurité des personnes et des biens dans le cadre de la protection contre les incendies de forêts. Son impact vis à vis de la nature et de la biodiversité reste négligeable notamment grâce à l'établissement d'une expertise Faune/Flore en amont qui a permis de prendre en compte et de minimiser l'ensemble des enjeux écologiques lors de la conception des tracés et du choix des géométries retenues. Les voies normalisées permettront de faciliter la lutte contre les incendies et de préserver le massif forestier Varois très sensible notamment en période estivale. D'autre part, même si le tracé traverse des vallons et cours d'eau, aucune modification ni intervention dans les lits mineurs ne sera utile. La transparence hydraulique et la préservation des vallons et cours d'eau seront assurées.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexes obligatoires (pour memoire) ANNEXE I -Plan de situation ANNEXE II -Photographies des voies concernees ANNEXE III -Plan du projet ANNEXE IV -Plan des abords ANNEXE V -Situation vis-a-vis de natura 2000
Annexes volontairement transmises ANNEXE VI -Arrete prefectoral du 27/08/2012 approuvant la modification du pprif prescrite par arrete prefectoral du 19/04/2012 ANNEXE VII -Extrait du reglement du p.p.r.i.f. approuve le 19/04/2006 modifie et annexe par arrete prefectoral le 27/08/2012 ANNEXE VIII -Expertise faune/flore – note de synthese - naturalia ANNEXE IX -Note methodologique demolition des ponts

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Fréjus

le,

18 JAN. 2019

Signature

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint

Richard SEPT



